

Image not found or type unknown



Admise contre la volonté d une dame agè dans un centre u.p.a.d.

Par **gigi**, le **03/08/2010** à **12:11**

Bonjour, rnma voisine et amie de longue date a ètè admise en unité de soins pour personne desorientée dans un centre hospitalier contre sa volonté .elle vient de voire un neurologue qui suggere que cette dame peut rentrer chez elle avec l aide de l admr et de moi meme.de plus il precise qu il ne voit pas l interèt d une mise sous tutelle. cette dame a refusè de voire l expert sollicitè par le procureur de la republique. a t elle le droit de refuser de voir l expert?que va t il merci se passer pour cette dame ?LE CENTRE REFUSE DE LA LAISSER RENTRER CHEZ ELLEet presise qu elle est obligè de voire le psychiatre.que puis je faire pour aider mon amie .elle est ageè de 88ans.